

Bilan périodique de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Pour les années 2023-2025

Coordination et rédaction

Cette publication du Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a été produite par la Direction des communications du Ministère.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : Quebec.ca

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-04745-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2026

Table des matières

Introduction _____ 1

 Structure du document _____ 1

 État des engagements _____ 1

 Indicateurs de la Vitrine statistique sur le développement durable _____ 1

Orientation 1 : Faire du Québec un pôle d’innovation et d’excellence en matière d’économie verte et responsable _____ 2

 Objectif 1.1. : Soutenir la transition vers des modèles d’affaires durables ____ 3

 Objectif 1.2. : Structurer le marché des emplois verts et verdissants _____ 5

 Objectif 1.3. : Favoriser la consommation responsable _____ 6

Orientation 2 : Agir en faveur de la nature et pour la santé _____ 7

 Objectif 2.1. : Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes _____ 8

 Objectif 2.2. : Améliorer la santé des écosystèmes _____ 9

 Objectif 2.3. : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens _____ 10

Orientation 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec _____ 11

 Objectif 3.1. : Assurer une transition socio-écologique juste _____ 12

 Objectif 3.2. : Valoriser l’égalité et la diversité de notre société _____ 13

Orientation 4 : Développer les collectivités durablement _____ 14

 Objectif 4.1 : Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux ____ 15

 Objectif 4.2 : Accélérer la transition vers une mobilité durable _____ 16

 Objectif 4.3 : Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes _____ 17

Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l’innovation _____ 18

 Objectif 5.1. : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement _____ 19

 Objectif 5.2. : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique _____ 20

 Objectif 5.3. : Investir de façon durable au profit des Québécois _____ 21

 Objectif 5.4. : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable _____ 22

 Objectif 5.5. : Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable _____ 23

 Objectif 5.6. : Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics _____ 24

 Objectif 5.7. : Valoriser les matières résiduelles _____ 25

 Objectif 5.8. : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables _____ 26

 Objectif 5.9. : Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique _____ 27

Conclusion _____ 29

Références bibliographiques _____ 30

Introduction

Dans le cadre de l’application de la Loi sur le développement durable (LDD), le gouvernement du Québec s’est doté d’une stratégie gouvernementale de développement durable, ci-après la Stratégie ou la SGDD, qui a pour but d’intégrer les principes du développement durable (DD) à l’ensemble de ses politiques, programmes et interventions. La LDD prévoit que les parties prenantes réalisent des bilans périodiques, qui constituent des outils clés de suivi, d’analyse et de reddition de comptes, de manière à montrer la progression des engagements de l’État et l’évolution de leur mise en œuvre.

À ce titre, les ministères et organismes (MO) assujettis à la LDD sont appelés à définir, dans les documents publics (p. ex. les plans d’action de développement durable), les objectifs particuliers, les actions et les interventions qu’ils entendent mettre en œuvre, individuellement ou en collaboration avec des partenaires, afin de contribuer à l’application progressive de la SGDD.

Le présent document s’inscrit dans cet exercice. Il propose un bilan des engagements pris par les MO durant la période 2023-2025 (soit les années financières 2023-2024 et 2024-2025 du gouvernement) pour mettre en œuvre la SGDD 2023-2028, de même qu’un exposé des premiers résultats associés. Il vise à documenter la mobilisation de l’administration publique en appui à la transition vers le développement durable, à mettre en valeur la cohérence des engagements au regard des objectifs de la Stratégie et à dégager les principaux leviers d’action des MO.

Structure du document

- Le bilan est structuré autour des 20 objectifs de la SGDD 2023-2028. Chaque page présente :
- les principaux constats tirés des engagements, accompagnés d’une appréciation analytique;
 - un exemple d’engagement ou de réalisation;
 - des chiffres clés liés à l’objectif;
 - l’état des engagements par sous-objectif, par année;
 - les principales politiques publiques associées à l’objectif;
 - les indicateurs de suivi des objectifs de la SGDD et de la Vitrine statistique sur le développement durable de l’Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Par souci de concision, les sigles et acronymes sont privilégiés dans les constats et analyses. Le lecteur est invité à se référer à la liste des sigles et acronymes présentée au début du document.

État des engagements

L’état des engagements s’appuie sur une base de données regroupant l’ensemble des engagements pris par les MO. Un graphique illustre la répartition de ces engagements selon l’atteinte de la cible annuelle fixée pour chaque sous-objectif. Les engagements sont classés dans les catégories suivantes :

- Atteint.
- Non atteint – débuté.
- Non atteint – non débuté.
- Non applicable.
- Abandonné.

Les graphiques montrent la performance globale, l’état d’avancement et l’évolution dans le temps des engagements.

Indicateurs de la Vitrine statistique sur le développement durable

La Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ, 2026f) est un outil de référence regroupant des indicateurs qui permettent de suivre l’évolution des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable, et ce, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. La Vitrine fournit des données fiables, comparables et mises à jour régulièrement.

Dans le présent document, les indicateurs clés de la Vitrine sont présentés afin d’appuyer l’analyse des engagements et d’illustrer l’évolution des résultats associés aux objectifs de la SGDD. Les données statistiques, ainsi que les symboles et repères visuels qui les accompagnent, proviennent de la Vitrine statistique de mai 2026. Ces repères permettent de représenter les tendances observées dans le temps, soit : une amélioration, une stabilité ou une détérioration des résultats, selon les données disponibles.

Légende	
	Variation qui va dans le sens d’une amélioration
	Variation qui va dans le sens contraire à une amélioration
	Variation non significative sur la période couverte
	N’ayant pas lieu de figurer

Orientation 1 : Faire du Québec un pôle d’innovation et d’excellence en matière d’économie verte et responsable

Objectifs et sous-objectifs de l’Orientation 1
1.1. Soutenir la transition vers des modèles d’affaires durables
1.1.1. Accroître la proportion d’entreprises qui axent leur stratégie d’affaires sur le développement durable
1.1.2. Accélérer le développement de l’économie circulaire
1.1.3. Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres
1.2. Structurer le marché des emplois verts et verdissants
1.2.1. Assurer le développement des compétences vertes
1.2.2. Faciliter le placement des travailleurs possédant des compétences vertes
1.3. Favoriser la consommation responsable
1.3.1. Accroître la présence des produits et services durables sur le marché
1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux

Animés par l’ambition de faire du Québec un pôle d’innovation et d’excellence en matière d’économie verte et responsable, les MO se sont engagés à soutenir la transition vers des modèles d’affaires durables, notamment par la sensibilisation aux avantages à long terme d’un développement durable et la création de partenariats de recherche destinés à renforcer l’intégration des différents principes de durabilité aux pratiques et aux modèles d’affaires des entreprises québécoises. Il reste que le fait de mettre à la disposition des entreprises un outil de mesure de leurs performances sociales et environnementales semble favoriser la transparence de ces entreprises et l’adoption, par celles-ci, de pratiques d’affaires durables.

En outre, le soutien à la transition verte de la main-d’œuvre est appuyé par divers engagements, incluant la formation et l’accompagnement. Toutefois, malgré le rôle stratégique du soutien à cette transition, la reconnaissance inégale de ces nouvelles compétences transversales en complique l’intégration aux divers profils d’emploi.

Enfin, les MO promeuvent la consommation responsable par le soutien aux initiatives d’écoconception, de location et de réparabilité des biens, tout en stimulant l’économie locale. Il n’en demeure pas moins que les moyens d’action susceptibles d’avoir un effet direct sur les choix des consommateurs restant limités, des initiatives en matière de traçabilité et de comparabilité des produits pourraient être bénéfiques.

Objectif 1.1. : Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

Principaux constats tirés des engagements

Les MO favorisent le déploiement de pratiques durables et soutiennent la transition vers des modèles d'affaires durables par des politiques, financements et accompagnements adaptés. L'innovation, les technologies propres et les filières vertes sont priorisées dans plusieurs secteurs clés, notamment le bioalimentaire, la construction, le manufacturier, les mines et l'énergie. Enfin, la formation, la sensibilisation et les partenariats en recherche sont mis de l'avant pour renforcer l'intégration des principes de durabilité aux pratiques et aux modèles d'affaires.

Exemple d'engagement

Favoriser la transition des entreprises vers des modèles d'affaires durables en finançant des projets d'investissement qui favorisent la réduction de l'empreinte environnementale (MEIE, IQ).

Appréciation analytique

Les engagements démontrent un niveau de soutien financier appréciable, mais la mise en place d'un accompagnement ciblé demeure nécessaire, notamment pour les PME et les organismes régionaux. La divulgation des facteurs ESG constitue un levier essentiel pour faciliter l'accès aux marchés internationaux. À cet égard, la disponibilité d'outils de mesure est indispensable au suivi de la performance environnementale et sociale des entreprises, à l'ajustement de leurs pratiques et à l'amélioration de leur transparence. Par ailleurs, les investissements dans les filières vertes et l'économie circulaire, de même que l'engagement citoyen par la consommation responsable, demeurent des leviers structurants de la transition.

Chiffres clés	État des engagements par sous-objectif, par année
2,177 M\$ Montant investi dans 130 projets favorisant la réduction de l'empreinte environnementale (MEIE, 2024).	1.1.1. 23-24 67 % (12)11 % (2)6 % (1)17 % (3) 24-25 67 % (12)22 % (4)11 % (2) 1.1.2. 23-24 58 % (11)26 % (5)16 % (3) 24-25 60 % (12)25 % (5)15 % (3) 1.1.3. 23-24 67 % (8)25 % (3)8 % (1) 24-25 58 % (7)42 % (5) ■ Atteint ■ Non atteint - Débuté ■ Non atteint - Non débuté ■ Non applicable
8,3 M\$ Montant injecté par le gouvernement dans le Fonds Écoleader en 2023, qui a pour objectif d'accélérer l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres par les entreprises québécoises (MELCCFP, 2023).	Principales politiques publiques associées ➤ Feuille de route en économie circulaire (MELCCFP) ➤ Plan pour une économie verte 2030 (MELCCFP) ➤ Plan d'agriculture durable 2020-2030 (MAPAQ) ➤ Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 (MRNF)

Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ)	
4,9 % ↓ Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable (2025)	Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre une pratique d'affaires écoresponsable par priorité en 2024 ≈ 38,1 % – Approvisionnement écoresponsable ↓ 78,6 % – Économie circulaire ↓ 36,5 % – Égalité et diversité de la main-d'œuvre ↓ 13,2 % – Gestion de l'eau ↑ 14,3 % – Réduction des GES ≈ 8,5 % – Adaptation aux changements climatiques ≈ 11,2 % – Gestion des émissions atmosphériques ≈ 8,8 % – Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
1 679 \$/tonne de matières ≈ Indicateur de productivité annuel des matières (2021)	
2,5 % ↓ Indice de circularité du Québec (2023¹)	
20 289 M\$ ↓ PIB du secteur des biens et services environnementaux et des technologies propres (2024)	

¹ L'indice de circularité du Québec est tiré du *Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec*, mis à jour et publié en 2025.

Objectif 1.2. : Structurer le marché des emplois verts et verdissants

Principaux constats tirés des engagements

Les MO soutiennent la transition verte de la main-d’œuvre en favorisant le développement des compétences nécessaires aux emplois verts et à l’adaptation des emplois existants. Ils visent à accompagner les entreprises dans l’adoption de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines, à développer des initiatives de formation et à soutenir l’acquisition de compétences liées au développement durable. En mobilisant une grande variété de clientèles, les engagements traduisent la volonté du gouvernement d’arrimer les approches et d’assurer une meilleure concertation entre les secteurs de l’emploi, de l’éducation, de l’économie et de l’environnement.

Exemple d’engagement
Financer des projets visant le développement et la reconnaissance des compétences liées à la transition verte, notamment par des ententes avec des partenaires sectoriels comme EnviroCompétences, afin de soutenir l’adaptation de la main-d’œuvre aux besoins émergents du marché du travail (MESS).

Appréciation analytique

Les engagements témoignent d’une intégration accrue du développement durable dans l’enseignement et la formation professionnelle. Toutefois, la complexité des transformations du marché du travail demeure un défi dans la mise en œuvre de ces engagements, notamment en raison de l’absence de définitions communes et de données suffisamment détaillées. Les compétences transversales, souvent associées à l’évolution des emplois existants, occupent un rôle stratégique, mais leur définition et leur reconnaissance demeurent inégales, compliquant l’adaptation des profils d’emploi et le suivi des besoins de la main-d’œuvre. L’absence d’engagements liés au sous-objectif 1.2.2 témoigne des défis associés à sa mise en œuvre.

</

Objectif 1.3. : Favoriser la consommation responsable

Principaux constats tirés des engagements

Les MO promeuvent une consommation responsable par la communication, la sensibilisation, la formation, le soutien financier et l'accompagnement d'entreprises. D'autres initiatives touchent le cadre réglementaire, les politiques publiques et la recherche. Ces efforts visent à stimuler l'agriculture biologique et à encourager des pratiques durables, comme l'écoconception, la location et la réparabilité des biens. Les MO soutiennent aussi l'économie locale, valorisent les produits québécois et améliorent la compétitivité des entreprises, renforçant leur crédibilité sur les marchés.

Exemple d'engagement

Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé, en accompagnant et en finançant des projets d'entreprises et d'organismes afin d'améliorer la qualité nutritionnelle et d'accroître la disponibilité de ces produits sur le marché (MAPAQ).

Appréciation analytique

Les engagements contribuent à développer l'offre de produits durables, tandis que les moyens d'action ayant un effet direct sur les choix de consommation de la population demeurent limités. Il appert que peu d'initiatives concernent l'information disponible au moment de l'achat, comme l'affichage, la traçabilité et la comparabilité des produits, limitant la capacité des consommateurs à faire des choix éclairés et à réduire les risques d'écoblanchiment. Par ailleurs, certaines actions concernent les pratiques d'acquisition des organisations, relevant davantage de l'objectif 5.4. Ainsi, la contribution globale des engagements à la consommation responsable de la population apparaît partielle.

Chiffres clés 17,8 M\$ Sommes dépensées dans des achats en ligne au Québec en 2023 (+8,8 % par rapport à 2022). La part des achats effectués auprès de marchands québécois est passée en revanche de 26 % à 15 % (ATN, 2023).	État des engagements par sous-objectif, par année 1.3.1. 23-24 70 % (7) 10 % (1) 20 % (2) 24-25 60 % (6) 20 % (2) 10 % (1) 10 % (1) 1.3.2. 23-24 53 % (8) 33 % (5) 13 % (2) 24-25 53 % (8) 40 % (6) 7 % (1) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable
Principales politiques publiques associées ➤ Politique bioalimentaire 2018-2025 (MAPAQ) ➤ Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028 (MELCCFP)	
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) 2 991 ➤ Nombre d'entreprises titulaires d'une certification de production biologique (2023) 50,4 % ... Part des achats alimentaires effectués auprès de fournisseurs du Québec (2019) 4,4 % ➤ Part des véhicules légers en circulation (2023) 76 017 Kt éq. CO₂ ➤ Empreinte carbone des ménages (2021), soit 8,8 t. éq. CO₂/hab. Proportion des ménages qui avaient des comportements de consommation responsable en 2021 • 27 % – Acheter toujours ou souvent des produits étiquetés « écologiques » ou « verts » au lieu de produits similaires qui ne le sont pas. • 25 % – Choisir toujours ou souvent des articles en fonction de la quantité ou du type d'emballage. • 66 % – Offrir ou donner leurs textiles. • 45 % – Apporter ou envoyer leurs téléphones cellulaires à un site de stockage ou à un centre de récupération.	

Orientation 2 : Agir en faveur de la nature et pour la santé

Objectifs et sous-objectifs de l’Orientation 2
2.1. Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes
2.1.1. Bonifier le réseau d’aires protégées et conservées du Québec
2.1.2. Améliorer l’état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec
2.2. Améliorer la santé des écosystèmes
2.2.1. Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables
2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature
2.3. Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens
2.3.1. Améliorer l’accès aux milieux naturels
2.3.2. Soutenir la pratique d’activités durables dans la nature

En partant de la prémisse que des écosystèmes en santé constituent une protection pour la santé humaine, les MO ont pris plusieurs engagements relatifs à la conservation de la biodiversité. La majorité de ces engagements concernent la protection et la restauration des habitats naturels, incluant l’agrandissement des aires protégées. Toutefois, il demeure que les résultats sont variables en fonction des moyens mobilisés et des contextes d’intervention.

Afin de préserver la santé des écosystèmes, les MO se sont principalement mobilisés dans la promotion de productions durables, notamment en matière d’usage des pesticides et de décontamination. En revanche, les résultats sont inégaux, et un resserrement du suivi est de mise afin de déterminer concrètement les effets des actions gouvernementales.

Enfin, plusieurs engagements concernant l’écotourisme et le développement d’infrastructures de plein air pour les citoyens ont été pris par les MO, offrant ainsi à la population la possibilité de profiter pleinement des bienfaits de la nature. En étant davantage en contact avec celle-ci, les individus développent un sentiment d’attachement qui favorise à la fois la volonté de la protéger et l’adoption de pratiques d’activités plus durables. Néanmoins, l’accès à la nature dépend toujours des facteurs financiers et logistiques qui limitent certains groupes.

Objectif 2.1. : Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes

Principaux constats tirés des engagements

Les MO soutiennent la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques notamment par des actions notamment d'agrandissement et de consolidation du réseau d'aires protégées, ainsi que par la protection et la restauration d'habitats naturels. D'autres engagements visent à conserver les espèces en situation précaire et à prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE). Enfin, l'acquisition de connaissances, la caractérisation des milieux naturels et la collaboration avec divers partenaires, incluant les communautés des Premières Nations et des Inuit, font partie des interventions recensées.

Exemple d'engagement

Améliorer l'état de la situation des espèces fauniques et floristiques des parcs nationaux de la SÉPAQ, en mettant en œuvre des stratégies de conservation et de suivi des espèces afin de protéger les habitats naturels et de renforcer la biodiversité dans les parcs nationaux (SÉPAQ).

Appréciation analytique

Les engagements sont cohérents avec les cibles de conservation poursuivies et traduisent une volonté de renforcer les interventions en faveur de la biodiversité. Toutefois, l'avancement des actions demeure variable selon les moyens mobilisés et les contextes d'intervention. Certaines cibles ont été atteintes ou dépassées, tandis que d'autres demeurent tributaires de la réalisation de projets ou limitées par la disponibilité des données de suivi. Dans l'ensemble, la progression des engagements apparaît graduelle et devrait s'affirmer davantage au fil du déploiement des PADD des MO, sous réserve d'exercer un suivi soutenu et de consolider les connaissances.

Chiffres clés 467 M\$ sur 922 M\$ sont consacrés à la conservation de la nature dans le Plan nature 2030 (MELCCFP, 2024).	État des engagements par sous-objectif, par année 2.1.1. 23-24 11 % (1) 56 % (5) 33 % (3) 24-25 11 % (1) 56 % (5) 33 % (3) 2.1.2. 23-24 60 % (9) 27 % (4) 13 % (2) 24-25 50 % (8) 44 % (7) 6 % (1) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ Non applicable
Principales politiques publiques associées ➤ Plan nature 2030 (MELCCFP) ➤ Plan d'agriculture durable 2020-2030 (MAPAQ) ➤ Politique bioalimentaire 2018-2025 (MAPAQ) ➤ Plan Nord (SPN) ➤ Politique sur les parcs nationaux du Québec (MRNF)	
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) ↗ 16,53 % Pourcentage du territoire du Québec protégé par une mesure de conservation (2025) ... 177 habitats Nombre d'habitats d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire qui font l'objet d'une mesure de protection additionnelle (2023-2024) ≈ 0,48 (mauvais)² Indice d'introduction d'EEE (2023)	

² Étant donné que l'indice annuel est basé sur une mesure logarithmique et que chaque résultat tient compte du nombre de nouvelles EEE introduites au Québec sur une période de 10 ans, l'interprétation de la variation de l'indicateur ne s'exprime pas à l'aide d'un simple pourcentage de variation annuelle. Ainsi, l'indicateur est considéré comme stable lorsque l'indice reste dans la même catégorie d'une année à l'autre. Une évolution positive ou négative est observée si l'indice passe à une catégorie différente, conformément aux seuils établis. Pour rappel, il existe cinq catégories d'indices : bon, intermédiaire/bon, intermédiaire, intermédiaire/mauvais et mauvais.

Objectif 2.2. : Améliorer la santé des écosystèmes

Principaux constats tirés des engagements

Les MO mobilisent divers moyens pour atténuer les effets de la dégradation de la nature sur les écosystèmes et la santé humaine. Les actions portent principalement sur la promotion de pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêche durables, ainsi que sur la protection et la restauration des habitats naturels. D'autres engagements visent la réduction des risques liés aux pesticides, la caractérisation et la décontamination de sols et de sites contaminés, ainsi que la restauration de sites miniers abandonnés. Le verdissement des infrastructures municipales contribue également à la réduction des risques associés aux événements climatiques.

Exemple d'engagement

Réduire l'usage des pesticides et les risques associés pour la santé et l'environnement en accompagnant et en soutenant les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui visent à diminuer l'usage de pesticides et leurs impacts (MAPAQ).

Appréciation analytique

Les engagements contribuent à l'amélioration de la santé des écosystèmes et marquent des progrès dans les pratiques agricoles durables et la réduction des risques liés aux pesticides. Toutefois, les résultats demeurent inégaux, certaines actions ayant produit des retombées concrètes, alors que d'autres restent difficiles à évaluer. Bien que plusieurs interventions visent la réduction des risques pour la santé, leurs effets ne peuvent être appréciés clairement. Un renforcement du suivi apparaît nécessaire.

Chiffres clés	État des engagements par sous-objectif, par année
295 476 ha de superficies agricoles couvertes de résidus de cultures ou de cultures de couverture ont été protégées en 2024-2025, comparativement à 278 185 ha en 2023-2024 (FADQ, 2024).	2.2.1. 23-24 45 % (5)27 % (3)27 % (3) 24-25 73 % (8)27 % (3) 2.2.2. 23-24 33 % (3)11 % (1)56 % (5) 24-25 50 % (5)20 % (2)30 % (3) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ Non applicable
500 t Quantité de pesticides de synthèse ciblée comme soustraite à la vente dans le Plan d'agriculture durable 2020-2030, afin de contribuer à réduire de 40 % les risques pour la santé et l'environnement (MAPAQ, 2020).	Principales politiques publiques associées ➤ Plan nature 2030 (MELCCFP) ➤ Plan d'agriculture durable 2020-2030 (MAPAQ) ➤ Plan d'action nordique 2023-2028 (SPN) ➤ Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (MAMH, MCC) ➤ Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 (MELCCFP)
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ)	
↗ 117 758 hectares Superficie agricole en production biologique (2023).	↘ 64,3 % Fréquence de dépassement, par l'utilisation de pesticides, des critères de qualité de l'eau (2021-2022-2023).
↘ 40,6 % Part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés (2025).	↗ 9 % des cours d'eau en milieu agricole de qualité bonne ou satisfaisante (2024).
... 237 jours de bonne qualité de l'air (2017-2024).	

Objectif 2.3. : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens

Principaux constats tirés des engagements

Les MO soutiennent l'accès à la nature par l'aménagement et l'amélioration d'infrastructures, ainsi que le développement et la mise en valeur de sentiers et d'activités durables, telles que l'écotourisme, le tourisme de nature et les activités fauniques et de plein air. Ils ont également soutenu des activités d'éducation, d'interprétation et de sensibilisation pour les jeunes et le grand public. Par ailleurs, des outils de communication axés sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ont été diffusés, favorisant ainsi l'accès à des activités durables, notamment dans les parcs urbains et les aires protégées.

Exemple d'engagement

Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature, notamment par le financement de projets et le déploiement du programme Pêche en herbe visant à initier les jeunes à la pêche sportive et à favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de la faune et des habitats (FFQ).

Appréciation analytique

Les engagements montrent une mobilisation de plusieurs MO en faveur de l'accès aux milieux naturels et du soutien à des activités durables, certaines initiatives ciblant plus spécifiquement les jeunes. La mise en œuvre de programmes de soutien aux infrastructures récréatives et de plein air contribue à l'amélioration de sites et de sentiers. Toutefois, l'accès aux infrastructures dépend de facteurs financiers et logistiques qui limitent la participation de certains groupes. Les initiatives reposant sur des partenariats, notamment en matière de transport vers les sites naturels, illustrent des approches susceptibles de réduire ces barrières et de favoriser un accès plus équitable aux espaces naturels.

Chiffres clés 85 % des jeunes de 15 à 34 ans ont fait au moins un type d'activité en plein air ou en pleine nature en 2021 (ISQ, 2023). 9/10 Neuf Québécois sur dix disent s'intéresser à la découverte d'une nouvelle activité de plein air (MEQ, 2021). 9 millions de jours-personnes : fréquentation des parcs régionaux du Québec en 2024 (Parq, 2025).	État des engagements par sous-objectif, par année 2.3.1 23-24 50% (6)17% (2)8% (1)25% (3) 24-25 62% (8)23% (3)15% (2) 2.3.2 23-24 70% (7)20% (2)10% (1) 24-25 40% (4)30% (3)30% (3) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable 2.3.1. 23-24 50 % (6)17 % (2)8 % (1)25 % (3) 24-25 62 % (8)23 % (3)15 % (2) 2.3.2. 23-24 70 % (7)20 % (2)10 % (1) 24-25 40 % (4)30 % (3)30 % (3) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable
Principales politiques publiques associées ➤ Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 (MTO)	
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) 82 % ... Proportion des citoyens à proximité d'un milieu naturel (2024). 10,0 M jours-visites Achalandage des établissements de la SÉPAQ (2024-2025). Proportion des ménages qui participent à des activités de plein air près de leur domicile (2023) ... 36 % – bicyclette ... 24 % – randonnée pédestre ... 18 % – plage et baignade ... 11 % – ski de fond, raquette	

Orientation 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Objectifs et sous-objectifs de l’Orientation 3
3.1. Assurer une transition socio-économique juste
3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables
3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d’économie sociale
3.2. Valoriser l’égalité et la diversité de notre société
3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel
3.2.2. Appuyer l’entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité
3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l’intégration de tous au marché du travail

Afin que les retombées différenciées de la transition socio-écologique touchent l’ensemble de la population, les principes d’équité et de solidarité ont servi de cadre de référence pour les engagements des MO. La majorité de ces engagements concernent le soutien financier aux diverses entreprises d’économie sociale et au filet communautaire. De plus, les activités de formation offertes par les MO visent à fournir de l’information sur les enjeux spécifiques des clientèles vulnérables, mais également un soutien dans l’accompagnement de celles-ci.

Les communautés autochtones et les femmes sont les principales touchées par les différents engagements des MO relatifs à la valorisation de l’égalité et de la diversité de notre société. En ce sens, les engagements concernent principalement la représentation de ces groupes auprès des instances décisionnelles et de l’entrepreneuriat. Néanmoins, les inégalités persistent, et la représentation et la sensibilisation ne sont pas des leviers suffisants pour encourager des initiatives à long terme permettant de lever les barrières systémiques.

Objectif 3.1. : Assurer une transition socio-écologique juste

Principaux constats tirés des engagements

Les MO contribuent à une transition socio-écologique juste en offrant un soutien financier à la mission et aux projets des organismes d'action communautaire (OAC) et des entreprises d'économie sociale (EÉS). Certains MO réalisent des partenariats avec des OAC en leur offrant l'accès à des espaces pour mener leurs activités. Plusieurs engagements portent sur des activités de formation et de sensibilisation. Les engagements ont aussi été analysés au regard des déterminants de la santé et des secteurs d'intervention de l'action communautaire. La majorité des mesures visent l'inclusion et la participation sociale, mais aussi la littéracie, la qualification en emploi et la santé et sécurité des personnes en situation de précarité.

Exemple d'engagement

Orienter certaines clientèles vulnérables vers une prise en charge concertée avec le milieu afin de répondre à leurs besoins, notamment par le déploiement d'un projet pilote de paramédecine communautaire visant à mieux accompagner ces clientèles et à adapter les interventions à leur situation (CUS).

Appréciation analytique

Les engagements liés aux activités de formation s'articulent autour de trois axes : la formation du personnel sur les enjeux spécifiques des clientèles vulnérables, l'information et l'accompagnement direct des clientèles ciblées (francisation, littéracie numérique et financière), ainsi que la sensibilisation du public en général à la transition socio-écologique et au développement durable. Ces activités rejoignent ainsi un public varié. Plus généralement, cet objectif, basé sur le principe d'équité et de solidarité sociale, constitue un cadre de référence pour les MO dans la prise en compte des besoins spécifiques des clientèles vulnérables.

Chiffres clés 136 M\$ ont été accordés pour la réalisation d'environ 3 500 activités d'accompagnement et de financement des ÉES (MEIE, 2020). 7,4 % Pourcentage de personnes à faible revenu dans la population en 2023, selon la mesure du panier de consommation (ISQ, 2025a). 15 % Hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées entre octobre 2022 et avril 2024 (MSSS, 2024). 2,9 millions de demandes d'aides alimentaire répondues chaque mois en 2024, correspondant à une hausse de 55 % par rapport à 2021 (BAQ, 2024).	État des engagements par sous-objectif, par année 3.1.1. 23-24 50 % (14)25 % (7)25 % (7) 24-25 66 % (19)21 % (6)14 % (4) 3.1.2. 23-24 75 % (15)20 % (4)5 % (1) 24-25 80 % (16)15 % (3)5 % (1) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ Non applicable Principales politiques publiques associées ➤ Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (MESS) ➤ Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2019-2024 (MEIE) ➤ Politique gouvernementale de prévention en santé (MSSS) ➤ Politique internationale du Québec (MRIF)
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) ≈ 5,5 % Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement (2022). 19,8 % Pourcentage de personnes en situation d'insécurité alimentaire (2023). ≈ 56,7 % des Québécois perçoivent leur santé et leur bien-être en général comme très bons ou excellents (2024). 1 048,4 M\$ Soutien financier accordé à des organismes communautaires qui ont comme mission globale de contribuer à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (2023-2024).	

Objectif 3.2. : Valoriser l’égalité et la diversité de notre société

Principaux constats tirés des engagements

Environ le tiers des engagements concernent les communautés autochtones, qui bénéficient de mesures appuyant l’entrepreneuriat, la valorisation de leur culture et de leurs connaissances traditionnelles, ainsi que le dialogue interculturel. Par ailleurs, une attention particulière est accordée à la représentation des femmes dans les instances décisionnelles et à l’entrepreneuriat féminin, qui font l’objet de programmes de soutien spécifiques. Enfin, le secteur culturel met en place des initiatives pour accroître l’inclusion et la représentation des artistes issus de la diversité.

Exemple d'engagement

Augmenter globalement la proportion de femmes qui participent, par différents moyens, aux travaux du BAPE, en adaptant les mécanismes de consultation publique et en diversifiant les modalités de participation afin de favoriser une représentativité accrue dans les processus décisionnels (BAPE).

Appréciation analytique

Bien que les engagements en matière d’égalité et de diversité soient nombreux, des inégalités persistent. Les retombées des mesures sont susceptibles d’être amplifiées par une approche qui irait au-delà de la représentation et de la sensibilisation, en assurant une réelle influence des groupes sous-représentés, par une réduction des obstacles systémiques. Le développement d’approches concertées et d’initiatives inclusives à long terme constitue un levier pour renforcer l’objectif, notamment en matière d’accès au marché du travail pour les personnes issues de l’immigration.

Chiffres clés 58,3 % vs 63,8 % Taux d'emploi des femmes comparativement à celui des hommes en 2023 (ISQ, 2025b). 7,6 % vs 3,1 % (Femmes) 7,4 % vs 4,3 % (Hommes) Taux de chômage des femmes et des hommes issus de minorités visibles (à gauche) comparativement au taux de chômage des autres femmes et hommes (à droite) en 2023 (ISQ, 2025b). 1 personne sur 5 parmi les Premières Nations, vit dans un ménage ayant un revenu inférieur à 15 000 \$ (CSSSPNQL, 2021).	État des engagements par sous-objectif, par année 3.2.1. 23-24 74 % (40)17 % (9)9 % (5) 24-25 80 % (43)13 % (7)7 % (4) 3.2.2. 23-24 71 % (12)18 % (3)12 % (2) 24-25 78 % (14)17 % (3)6 % (1) 3.2.3. 23-24 56 % (10)28 % (5)11 % (2)6 % (1) 24-25 61 % (11)11 % (2)17 % (3)6 % (1) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable ■ Abandonné Principales politiques publiques associées ➤ Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (MEIE) ➤ Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 (SCF) ➤ Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État (SES)
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) 56,6 % de la population âgée de 12 ans et plus a déclaré avoir un sentiment d'appartenance à sa communauté locale plutôt fort ou très fort (2024). 107 124 dossiers Nombre de lésions professionnelles (2024). Proportion d'entreprises au Québec dont le propriétaire majoritaire est une femme, une ou un Autochtone ou une personne issue de la diversité (2025) ≈ 22,8 % – Femmes ≈ 2,7 % – Personnes autochtones ≈ 13,7 % – Personnes immigrantes ≈ 8,2 % – Minorités visibles ≈ 1,4 % – Membres de la communauté LGBTQ2 Écart entre les taux d'emploi des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des immigrants et le taux d'emploi de l'ensemble de la population ≈ Femmes: -2,7 pts de % ... Autochtones : non disponible ... Personnes ayant une incapacité : -16 pts de % ≈ Personnes immigrantes : +4,2 pts de %	

Orientation 4 : Développer les collectivités durablement

Objectifs et sous-objectifs de l’Orientation 4
4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux
4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu’elles interviennent de manière durable sur le territoire
4.2. Accélérer la transition vers une mobilité durable
4.2.1. Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs
4.2.2. Réduire l’intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises
4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes
4.3.1. Appuyer le développement régional durable

Les MO ont développé plusieurs engagements pour appuyer les municipalités dans leurs efforts de créer des milieux de vie durables pour les Québécois. À ce titre, ils favorisent un aménagement efficient du territoire, encouragent les initiatives de développement culturel et veillent à anticiper les effets négatifs potentiels des changements climatiques sur la santé.

Dans une optique d’accélération de la mobilité durable, les MO mettent particulièrement l’accent sur la sécurité des piétons et des cyclistes, tout en appuyant financièrement l’électrification des transports.

Par ailleurs, ils contribuent à la dynamisation de l’économie régionale en valorisant l’entrepreneuriat écoresponsable et en offrant un soutien financier aux entreprises et aux organismes locaux.

Ces engagements demeurent toutefois peu nombreux, somme toute, ce qui en limite la portée globale et ralentit l’atteinte de l’Orientation 4. De plus, des notions clés telles que l’économie verte et la valorisation des ressources naturelles sont encore peu présentes, ce qui traduit une mobilisation partielle de la SGDD.

Objectif 4.1 : Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux

Principaux constats tirés des engagements

Les engagements pris pour appuyer les municipalités portent majoritairement sur les aspects liés à l'aménagement efficient du territoire et à la mise en place de milieux de vie sains et sécuritaires. Plus particulièrement, les initiatives portent sur le développement culturel et les impacts potentiels des changements climatiques sur la santé et sécurité des milieux et de la population. Les principaux types d'actions mises en œuvre prennent la forme de diagnostics pour dresser des états de situation qui permettront de mieux outiller les acteurs et parties prenantes, ainsi que d'actions de soutien auprès des municipalités dans l'élaboration d'études et de politiques ayant des retombées sur le territoire.

Exemple d'engagement
Publier des lignes directrices d'aménagement durable des sites de la Société québécoise des infrastructures (SQI), en établissant des orientations visant à intégrer les principes de développement durable dans la conception et la gestion des projets immobiliers de l'État (SQI).

Appréciation analytique

La majorité des engagements des MO est déjà prévue dans des politiques et stratégies existantes, ce qui limite la valeur ajoutée de la SGDD comme cadre d'action spécifique auprès du milieu municipal. Par ailleurs, parmi les efforts municipaux à appuyer, plusieurs aspects ne figurent pas explicitement dans les engagements des MO, comme l'évitement de l'étalement urbain, la gestion intégrée de l'eau, la participation citoyenne, et l'accessibilité et l'adaptation des milieux pour tous. Ces éléments revêtent un caractère stratégique dans un contexte marqué par une croissance démographique soutenue dans la majorité des MRC.

Chiffres clés 787 km² de milieux naturels ont été transformés en surfaces artificielles entre 1990 et 2010 dans le Québec méridional (ISQ, 2026a). 317 km² des terres agricoles ont été transformées en surfaces artificielles entre 1990 et 2010 dans le Québec méridional (ISQ, 2026a). 95 % des MRC ont vu leur population s'accroître entre 2022 et 2023 (ISQ, 2026d).	État des engagements par sous-objectif, par année 4.1.1. 23-24 36 % (5) 29 % (4) 36 % (5) 24-25 40 % (6) 47 % (7) 13 % (2) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ Non applicable
Principales politiques publiques associées ➤ Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (MAMH, MCC)	
Cadre de suivi des objectifs de la SGDD 2023-2028 (MELCCFP, 2025c) 85 % des organismes municipaux concernés mettaient en œuvre des actions de développement durable dans leurs trois dimensions : environnementale, sociale et économique en 2023 (MAMH, 2023).	

Objectif 4.2 : Accélérer la transition vers une mobilité durable

Principaux constats tirés des engagements

Les engagements visent majoritairement l'amélioration de la sécurité des usagers de la route (notamment les cyclistes et les piétons) ainsi que le soutien financier des projets d'électrification des transports. D'autres initiatives ont pour but de favoriser l'adoption de transports actifs et collectifs lors des festivals et événements touristiques ainsi que pour la visite de musées. L'optimisation logistique des transports sur le territoire nordique figure parmi les engagements. Enfin, certaines initiatives sont axées sur la formation et la sensibilisation, comme la diffusion de matériel pédagogique sur l'écoconduite et des campagnes à la radio et à la télévision sur le partage de la route.

Exemple d'engagement

Augmenter la capacité intermodale sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, notamment par le développement et l'optimisation des infrastructures de transport, afin de renforcer l'intégration des modes logistiques et de soutenir une chaîne d'approvisionnement plus efficace et durable (SPIPB).

Appréciation analytique

En raison de la présence de bâtiments, d'infrastructures et de points de service répartis sur l'ensemble du territoire, l'État exerce une influence tangible sur la mobilité des personnes et des marchandises. Bien que l'objectif vise une portée globale, les engagements recensés restent peu nombreux et concentrés sur des aspects précis de la mobilité, ce qui en réduit l'effet global. Cette situation contribue à une couverture partielle des enjeux, au risque de ralentir la transition vers une mobilité durable.

Chiffres clés	État des engagements par sous-objectif, par année
46 piétons et cyclistes sont décédés en 2024, au-dessus de la moyenne de 32 victimes en 2019-2023 (SQ, 2025).	4.2.1. 23-24 50 % (5)20 % (2)30 % (3) 24-25 82 % (9)18 % (2)
455,6 millions Nombre de déplacements en transport collectif en 2024-2025 (+21,4 % p/r à 2022), sous la situation prépandémique de 2016, soit 603,6 millions (MTMD, 2025; ISQ, 2017).	4.2.2. 23-24 29 % (2)29 % (2)43 % (3) 24-25 14 % (1)29 % (2)14 % (1)43 % (3)
44,8 % Part des émissions de GES attribuable au secteur des transports en 2022, principal secteur émetteur au Québec (MELCCFP, 2025a).	Principales politiques publiques associées ➤ Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (MAMH, MCC) ➤ Politique de mobilité durable 2030 (MTMD)
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) ➤ 705 véhicules / 1000 habitants Nombre de véhicules en circulation par habitant (2023) ≈ 1,78 MJ / personne-kilomètre Intensité énergétique du transport routier des personnes (2022) ➤ 2,39 MJ / tonne-kilomètre Intensité énergétique du transport routier des marchandises (2022)	

Objectif 4.3 : Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes

Principaux constats tirés des engagements

Les engagements visent principalement à améliorer l'économie régionale à travers des mesures de développement social et par la valorisation d'un entrepreneuriat écoresponsable adapté aux réalités des régions. Les principaux moyens mobilisés prennent la forme d'un soutien financier à des entreprises et à des organismes régionaux, de même qu'ils consistent à développer des partenariats avec des acteurs locaux. Par ailleurs, la régionalisation de l'immigration et la recherche d'une plus grande équité dans l'accès à un soutien financier figurent parmi les engagements clés, afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes et de soutenir la vitalité des collectivités à l'extérieur de la métropole.

Exemple d'engagement
Appuyer le développement régional durable, notamment par le soutien financier et l'accompagnement des acteurs touristiques afin de renforcer la vitalité économique des régions et de favoriser le développement d'une offre touristique durable (MTO).

Appréciation analytique

Les engagements demeurent relativement peu nombreux, ce qui limite la contribution globale à l'atteinte de l'objectif. Les dimensions structurantes liées à l'innovation et à l'attractivité des territoires, notamment celles associées à l'économie verte et à la valorisation des ressources naturelles, sont peu représentées dans les engagements actuels. Ce constat met en évidence une mobilisation encore partielle de la SGDD pour contribuer au développement durable des collectivités et des régions.

Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l’innovation

Objectifs et sous-objectifs de l’Orientation 5
Gouvernance des ministères et organismes
5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
5.2. Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique
5.2.1. Soutenir la recherche et l’innovation québécoises en faveur du développement durable
5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois
5.3.1. Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité
5.3.2. Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité
5.3.3. Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec
5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité
Gestion durable des ministères et organismes
5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables
5.5. Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable
5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux
5.6. Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics
5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures
5.6.1. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation
5.7. Valoriser les matières résiduelles
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles
5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables
5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l’État
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l’auto-solo des employés de l’État
Réseaux parapublics
5.9. Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique
5.9.1. Accroître le pourcentage d’établissements qui adoptent une démarche de développement durable
5.9.2. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements
5.9.3. Accroître la part des acquisitions responsables des établissements
5.9.4. Créer des milieux de vie sains par le verdissement
Pour les réseaux de l’éducation et de l’enseignement supérieur
5.9.5. Favoriser l’inclusion du développement durable dans la formation offerte

L’intégration des enjeux de durabilité aux modes de fonctionnement et aux champs d’intervention du gouvernement constitue un puissant levier pour soutenir la transition durable du Québec. Dans cette perspective, l’adoption d’une gouvernance durable par les MO apparaît essentielle. Ceux-ci se sont d’ailleurs fixé des cibles en matière d’évaluation de la durabilité, tant pour leurs interventions stratégiques que pour leurs programmes de soutien financier. En orientant leurs investissements vers le développement durable des connaissances, les engagements des MO contribuent non seulement à renforcer l’excellence scientifique du Québec, mais aussi à favoriser une meilleure collaboration entre les milieux scientifique, politique et gouvernemental.

Pour assurer une gestion durable, les MO se sont engagés à mettre en place des pratiques d’acquisition responsables, en y incluant des considérations environnementales et socioéconomiques et en renforçant les mécanismes de contrôle. Un constat similaire concerne la transformation numérique responsable, où l’Indice de maturité numérique responsable (IMNR) sert d’outil de suivi et d’amélioration, bien que des écarts importants d’avancement subsistent entre les MO.

En matière de performance environnementale des bâtiments et de gestion des matières résiduelles, les engagements reposent surtout sur l’obtention de certifications comme LEED ou IOR+. Enfin, pour favoriser des modes de déplacement durables, les MO misent principalement sur l’électrification des véhicules ainsi que sur des actions de sensibilisation et de formation.

Objectif 5.1. : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

Principaux constats tirés des engagements

L'évaluation de la durabilité (ÉD) est la démarche d'analyse intégrée préconisée par le gouvernement du Québec pour prendre en compte les 16 principes de la LDD et les considérations relatives à la lutte contre les changements climatiques dans ses interventions structurantes. La totalité des MO assujettis à la LDD est mobilisée afin d'accroître la proportion d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité, en vue d'atteindre la cible de 80 % fixée pour 2028.

Appréciation analytique

Bien que l'engagement souhaité soit le même pour tous les MO, les résultats doivent être interprétés avec nuance. En effet, l'ÉD doit porter sur des interventions qui ont mené à un mémoire au Conseil des ministres, à des plans stratégiques, à des programmes de soutien financier normés ou à toute autre initiative jugée structurante par un MO. Ainsi, le nombre d'ÉD réalisées varie en fonction du nombre d'interventions jugées structurantes. Par ailleurs, la proportion des programmes de soutien financier qui font l'objet d'une ÉD est moindre que la proportion de ceux qui font l'objet d'autres types d'interventions. Enfin, en 2023-2024, plus de 55 % des interventions gouvernementales structurantes ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité, dépassant ainsi la cible de 50 % fixée pour 2024, ce qui témoigne d'une progression favorable malgré les variations entre les organisations.

Exemple de réalisation
Le MELCCFP a développé une autoformation, mise en ligne en juin 2024, permettant aux MO de mieux comprendre les concepts de développement durable et de lutte contre les changements climatiques ainsi que de se familiariser avec les obligations légales et les orientations gouvernementales encadrant les pratiques professionnelles et de gestion en matière d'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales.

Chiffres clés 73 MO ont évalué la durabilité d'au moins une action structurante en 2023-2024³. 67 MO ont évalué la durabilité d'au moins une action structurante en 2024-2025³.	État des engagements par sous-objectif, par année 5.1.1. 23-24 65 % (71) 19 % (21) 7 % (8) 1 % (1) 7 % (8) 24-25 71 % (77) 11 % (12) 6 % (7) 11 % (12) 1 % (1) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable ■ Abandonné
Principales politiques publiques associées ➤ Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (MELCCFP)	
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) 56,3 % ... Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (2023-2024).	

³ Données fournies par le MELCCFP, juin 2026.

Objectif 5.2. : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique

Principaux constats tirés des engagements

La mobilisation en faveur de la recherche et de l'innovation en faveur du développement durable est observable. Elle se traduit notamment par un soutien financier à l'avancement des connaissances, à la réalisation de projets de recherche collaborative et au développement de l'excellence scientifique dans des établissements externes du gouvernement. Des initiatives visent également la sensibilisation et la mobilisation des partenaires. Elles favorisent aussi l'accès aux données ainsi que le renforcement des liens entre les milieux scientifiques, politiques et gouvernementaux.

Exemple d'engagement

Soutenir la recherche en aménagement durable des forêts auprès des partenaires externes (universités et centres collégiaux de transfert de technologies), notamment par le financement et la collaboration avec ces partenaires afin de développer et d'améliorer les pratiques de gestion durable des ressources forestières (MRNF).

Appréciation analytique

Les engagements démontrent l'importance accordée au financement et aux investissements en matière de recherche et d'innovation. Elle se traduit par le dépassement de cibles de financement et d'octroi de bourses et de subventions, ainsi que par le soutien à des initiatives dans des secteurs stratégiques, dont le bioalimentaire, la mobilité durable et le secteur maritime. Ces interventions, de même que les efforts de sensibilisation, contribuent à l'avancement des connaissances. Toutefois, les retombées et l'applicabilité de ces connaissances sur le plan du développement durable demeurent encore peu documentées.

Chiffres clés 4 M\$ ont été accordés à des projets innovants de décarbonation dans le cadre du Grand Défi (Cabinet MEIE, 2024). 67 M\$ ont été prévus sur cinq ans pour financer des solutions innovantes à des défis de société importants (Cabinet MEIE, 2024).	État des engagements par sous-objectif, par année 5.2.1. 23-24 86 % (12) 7 % (1) 7 % (1) 24-25 71 % (10) 14 % (2) 14 % (2) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ Non applicable
Principales politiques publiques associées ➤ Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 (MEIE) ➤ Politique sur la conduite responsable en recherche 2022 (FRQ) ➤ Plan pour une économie verte 2030 et Plan de mise en œuvre 2023-2028 (MELCCFP) ➤ Politique de mobilité durable 2030 (MTMD)	
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) 219,6 M\$... Dépenses de R-D de l'administration publique québécoise relatives au développement durable (2022-2023).	

Objectif 5.3. : Investir de façon durable au profit des Québécois

Principaux constats tirés des engagements

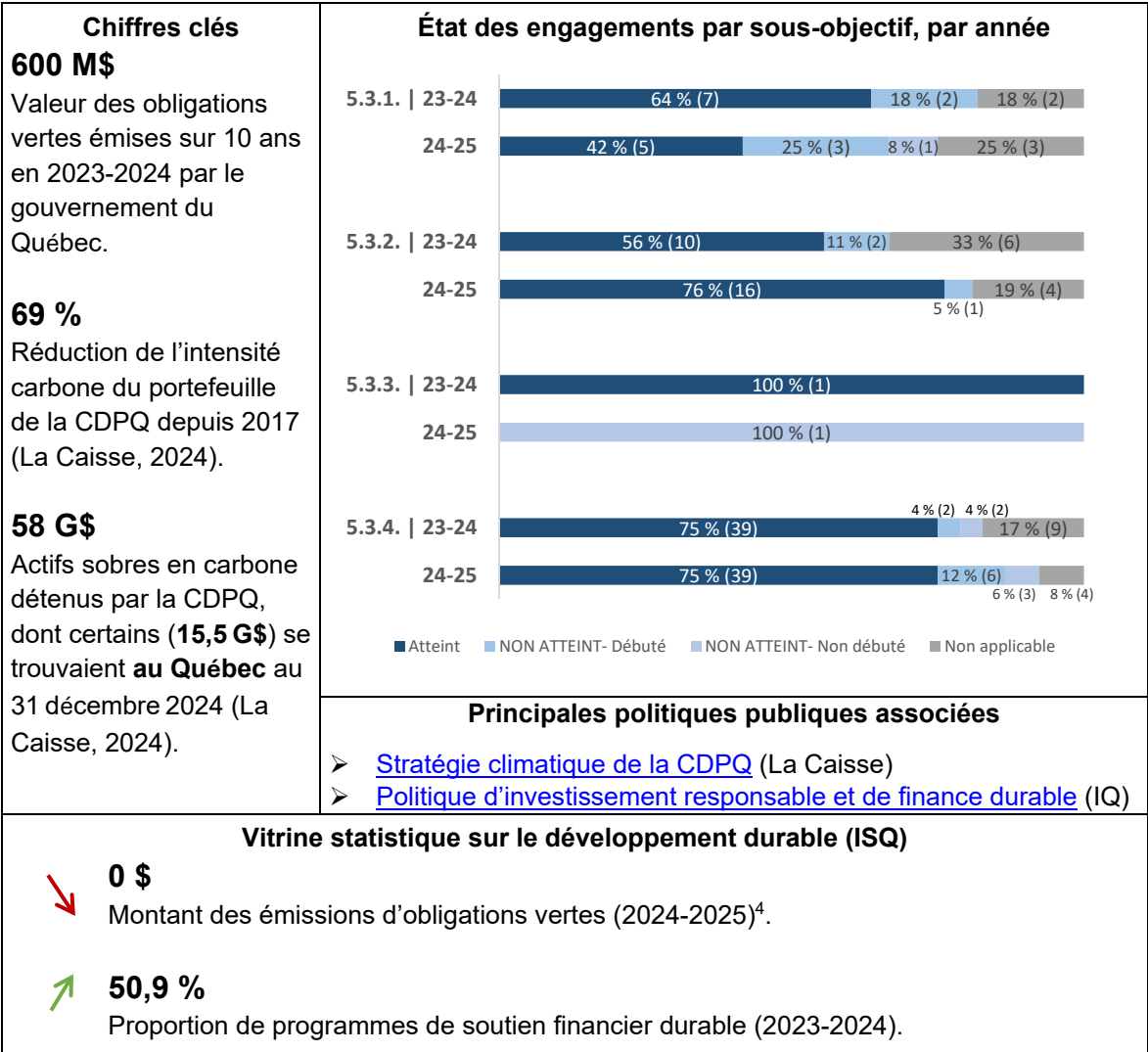
Plusieurs MO ont intégré ou amorcé l'intégration de critères de durabilité et de facteurs ESG, tant dans les processus d'évaluation du financement aux entreprises que dans les politiques de placement d'organisations déposantes à La Caisse. Par ailleurs, une émission d'obligations vertes d'une échéance de 10 ans réalisée par le gouvernement du Québec en 2023-2024, d'un montant de 600 M\$, dépasse le seuil annuel de 500 M\$ établi par le ministère des Finances du Québec (MFQ), bien qu'il n'y ait eu aucune émission d'obligations en 2024-2025. Enfin, la majorité des MO concernés ont défini des actions visant à accroître la proportion de programmes de soutien financier durable, bien que leur niveau d'avancement et leur portée varient d'une organisation à l'autre.

Exemple d'engagement

Accroître la durabilité du portefeuille global de la Caisse de dépôt et placement du Québec, notamment par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement afin de favoriser une transition vers une économie sobre en carbone et plus responsable (La Caisse).

Appréciation analytique

L'intégration de critères de durabilité et de facteurs ESG dans les processus de financement et de placement constitue une première étape vers des pratiques d'investissement plus durables. Toutefois, une hétérogénéité demeure entre les MO, tant dans l'ampleur des engagements que dans leur niveau de mise en œuvre et d'intégration. Dans ce contexte, bien qu'une proportion notable d'organisations n'ait pas atteint la cible gouvernementale pour 2024, les résultats globaux dépassent cette cible. Par ailleurs, la portée des engagements repose principalement sur la proportion des programmes visés, ce qui limite la lecture de l'effort réel au regard des volumes financiers concernés.



⁴ En 2024-2025, aucune émission d'obligations vertes n'a été réalisée par le Québec. Le report de la réalisation de projets admissibles au financement par des obligations vertes a repoussé l'émission potentielle d'obligations vertes à 2025-2026 (MFQ, 2025).

Objectif 5.4. : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable

Principaux constats tirés des engagements

Divers moyens ont été utilisés pour intégrer des dimensions environnementales, sociales et économiques aux processus d'acquisition des MO. Un tiers des MO a misé sur l'information, la sensibilisation et la formation, tandis qu'environ un cinquième a actualisé ses documents administratifs (politiques, règlements, procédures) pour préciser les principes et les processus. Des mesures de contrôle, des outils et des comités de travail ont aussi été instaurés, et plusieurs MO ont collecté des données auprès de contractants afin de mieux connaître les offres responsables. Enfin, les entités qui formalisent leurs engagements et outillent leur personnel obtiennent généralement de meilleurs résultats.

Exemple d'engagement

Développer conjointement avec d'autres musées un bottin de fournisseurs et de produits répondant à des exigences de qualité et de responsabilité environnementale et sociale, afin d'accroître la part des acquisitions responsables (MNBAQ).

Appréciation analytique

Les engagements montrent une progression en matière d'acquisition responsable, la cible gouvernementale de 2028 étant en bonne voie d'être atteinte. Une certaine confusion est parfois observée dans les plans d'action de développement durable (PADD) entre l'inclusion de conditions responsables dans les appels d'offres et les contrats, d'une part, et la saisie d'indicateurs d'acquisition responsable pour suivi statistique. Par ailleurs, malgré la standardisation de la méthode de collecte, les pratiques d'évaluation des cibles et de mesure des résultats demeurent variables d'une organisation à l'autre, ce qui traduit des écarts dans la compréhension et l'appropriation des attentes et des exigences associées à cet objectif.

Chiffres clés⁵ 5,39 G\$ Montant investi par les MO visés par la SGDD dans les marchés publics incluant des composantes de la responsabilité écologique⁶ en 2023-2024⁷. 6,38 G\$ Montant investi par les MO visés par la SGDD dans les marchés publics incluant des composantes de la responsabilité écologique⁶ en 2024-2025⁷.	État des engagements par sous-objectif, par année 5.4.1. 23-24 75 % (76) 14 % (14) 4 % (4) 7 % (7) 24-25 79 % (81) 11 % (11) 8 % (8) 2 % (2) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable
--	---

Principales politiques publiques associées

➤ [Stratégie gouvernementale des marchés publics : pour des marchés publics innovants](#) (SCT)

⁵ Données fournies par le MELCCFP, mai 2026.

⁶ À l'exclusion des entreprises du gouvernement visées par l'art. 7 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

⁷ Cette donnée correspond au montant où au moins un indicateur d'acquisition responsable est sélectionné.

Objectif 5.5. : Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

Principaux constats tirés des engagements

La transformation numérique responsable s'appuie principalement sur l'IMNR, utilisé comme outil de suivi et d'amélioration continue. Cette approche est soutenue par des outils complémentaires, tels que des plans de transformation, des feuilles de route et des dispositifs collaboratifs, qui orientent les organisations vers une gestion numérique responsable. Par ailleurs, certaines entités bénéficient d'un soutien du MCN pour établir un diagnostic de leur IMNR et définir les actions futures prioritaires. Cette démarche respecte les exigences d'éthique et de sécurité, de même que les principes du développement durable, dans la transformation numérique gouvernementale.

Exemple de réalisation

La Société du Plan Nord (SPN) a adopté une directive formelle en matière de numérique responsable, réalisé un inventaire complet de son empreinte numérique, puis déployé une feuille de route 2023-2027 et un programme de formation pour ancrer des pratiques de sobriété numérique au sein de l'organisation (SPN).

Appréciation analytique

Les engagements montrent une progression dans l'intégration des principes de durabilité au sein de la transformation numérique gouvernementale. La diffusion des résultats et des initiatives contribue à la transparence et à la reddition de comptes. Toutefois, le manque d'informations limite la comparabilité des performances et le relevé des meilleures pratiques. Par ailleurs, si plusieurs organisations affichent une progression par rapport à leur situation initiale, une disparité importante demeure quant aux scores observés, dans un contexte où le partage de bonnes pratiques n'est pas constant et où l'utilisation de l'IMNR n'est pas encore pleinement généralisée.

Chiffres clés 5 872,6 M\$ Investissements et dépenses prévus en ressources informationnelles par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2024-2025 (SCT, 2024). 5 % Part des émissions de GES au Québec attribuable au secteur numérique (Pinsard et Toussaint, 2020). 663 GWh Consommation mensuelle d'électricité des centres de données du Québec, équivalant à environ 40 000 foyers (Arbour et Mayer, 2025).	État des engagements par sous-objectif, par année 5.5.1. 23-24 73 % (41) 7 % (4) 18 % (10) 2 % (1) 24-25 79 % (45) 12 % (7) 7 % (4) 2 % (1) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ Non applicable ■ Abandonné
---	--

Principales politiques publiques associées

• [Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023](#) (SCT)

• [Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026](#) (SCT)

⁸ Les scores de l'Indice de maturité numérique responsable (IMNR) sont déterminés en fonction du nombre de points accumulés, selon les pratiques écoresponsables en place. Ils se déclinent en cinq niveaux : score de maturité émergent (0 % à <20 %), modéré (20 % à <40 %), intermédiaire (40 % à <60 %), avancé (60 % à <80 %) et expert (80 % à 100 %).

Objectif 5.6. : Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics

Principaux constats tirés des engagements

Les engagements visent majoritairement la réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique par des mesures d’efficacité énergétique et d’électrification. Ils portent également sur l’intégration de critères d’écogestion aux contrats et documents d’appel d’offres pour les projets de construction et de rénovation. Dans une moindre mesure, certains engagements concernent l’obtention de certifications de bâtiment durable, comme la norme LEED, ainsi que la gestion des résidus de construction-rénovation-démolition issus des chantiers selon l’approche des « 3RV » (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation).

Exemple d'engagement

Augmenter la durabilité des bâtiments des centres de la petite enfance, notamment par l'élaboration et la diffusion de critères de durabilité auxquels les projets soumis au Programme de financement des infrastructures devraient satisfaire (MFA).

Appréciation analytique

Près de la moitié des engagements se concentre sur les enjeux liés aux émissions de GES et à la consommation énergétique, ce qui représente un risque de déséquilibre dans la progression vers l'objectif d'accroître globalement la durabilité des bâtiments de l'État. En effet, les autres considérations environnementales, telles que l'eau ou la localisation, ainsi que les considérations sociales occupent une place plus limitée. Par ailleurs, l'absence de balises communes pour définir les composantes de la responsabilité écologique à inclure dans les contrats et documents d'appel d'offres pour les projets de construction et de rénovation rend plus difficile l'appréciation de la portée des engagements et leur comparaison.

Chiffres clés 5,8 millions de m² Superficie des bâtiments dont le coût de la consommation d'énergie a été acquitté par les MO en 2021-2022 (ISQ, 2024a)⁹. 2 948 bâtiments ont vu le coût de leur consommation d'énergie acquitté par les MO en 2023-2024.	État des engagements par sous-objectif, par année 5.6.1. 23-24 51 % (25) 24 % (12) 6 % (3) 2 % (1) 16 % (8) 24-25 42 % (22) 23 % (12) 4 % (2) 29 % (15) 2 % (1) 5.6.2. 23-24 57 % (16) 14 % (4) 29 % (8) 24-25 57 % (16) 11 % (3) 32 % (9) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable ■ Abandonné
--	--

Principales politiques publiques associées

➤ [Plan pour une économie verte 2030](#) (MELCCFP)

➤ [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#) (MAMH, MCC)

➤ [Pour une architecture humaine, durable et créative – Aide-mémoire sur la qualité architecturale](#) (MCC)

➤ [Politique d'intégration du bois dans la construction](#) (MRNF)

⁹ Données fournies par le Bureau de la transition énergétique et climatique du MELCCFP, juin 2026.

Objectif 5.7. : Valoriser les matières résiduelles

Principaux constats tirés des engagements

Les engagements portent principalement sur l'obtention d'attestations du [programme ICI on recycle+ \(IOR+\)](#) de RECYC-QUÉBEC de niveau performance et plus. Plusieurs engagements visent l'attestation de plusieurs établissements au sein d'une même organisation. D'autres, sans viser une attestation, s'articulent autour des principes des « 3RV » (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), notamment par des actions de sensibilisation, de mutualisation d'équipement, de don de matériel et de mobilier, ainsi que de caractérisation des matières résiduelles. Ces initiatives s'inscrivent dans une perspective d'économie circulaire.

Exemple d'engagement

Réduire l'enfouissement des matières résiduelles laissées par les activités du Parc olympique, notamment par la mise en œuvre de pratiques de récupération et de recyclage visant à améliorer le taux de diversion (Parc olympique).

Appréciation analytique

Les engagements s'inscrivent dans une diversité de contextes organisationnels et concernent plusieurs types de bâtiments, ce qui complexifie l'application uniforme de pratiques de gestion des matières résiduelles. La variabilité des indicateurs choisis rend difficile la comptabilisation des attestations qui seront obtenues par les organisations. Par ailleurs, plusieurs engagements d'attestation ne précisent pas le niveau ciblé ou visent un niveau inférieur à ce qui est exigé pour la « mise en œuvre » de l'attestation IOR+. Enfin, certains engagements renvoient à des pratiques déjà encadrées par des obligations administratives ou réglementaires, ce qui en limite la valeur ajoutée dans un PADD.

Chiffres clés 119,2 M\$ Aide financière accordée par RECYC-QUÉBEC sur cinq ans pour soutenir des initiatives en gestion des matières résiduelles (RecycQc, 2023; 2024). 511 projets ont été soutenus en 2023-2024 dans le cadre des programmes de RecycQc visant notamment à encourager l'innovation (RecycQc, 2024).	État des engagements par sous-objectif, par année 5.7.1. 23-24 24-25 55 % (60) 15 % (16) 2 % (2) 29 % (32) 66 % (73) 16 % (18) 5 % (5) 13 % (14) AtteintNON ATTEINT- DébutéNON ATTEINT- Non débutéNon applicable
Principales politiques publiques associées ➤ Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (MELCCFP) ➤ Stratégie de valorisation de la matière organique (MELCCFP)	
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) 28 *** Nombre d'attestations IOR+ obtenues par les MO (2024).	

Objectif 5.8. : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

Principaux constats tirés des engagements

Les engagements portent principalement sur l'électrification du parc de véhicules ainsi que sur une utilisation plus efficace de ceux-ci afin de réduire la consommation d'essence par kilomètre parcouru. Par ailleurs, un sondage sur les habitudes de déplacement des employés a été lancé à l'échelle gouvernementale afin d'outiller les MO qui se sont engagés à accroître la part modale des transports durables chez leurs employés. À cet égard, environ le tiers de ces MO se sont engagés à augmenter cette part modale, tandis que la moitié a plutôt opté pour des mesures de sensibilisation afin d'encourager des changements de comportement.

Exemple d'engagement

Optimiser les installations favorisant le transport actif lors de projets immobiliers, notamment par l'aménagement d'infrastructures adaptées dans les milieux de travail afin d'encourager l'utilisation de modes de transport actif par le personnel (MESS).

Appréciation analytique

Les engagements traduisent une prédominance des interventions liées à l'électrification des transports et à la sensibilisation. Les efforts d'électrification s'inscrivent principalement dans la dernière étape de l'approche « Réduire – Transférer – Améliorer¹⁰ ». Le faible nombre d'engagements visant les premières étapes risque de ralentir le virage vers la mobilité durable. Par ailleurs, la réduction des émissions de GES présente des contraintes pour les véhicules lourds et certains types de véhicules spécialisés, tels que les véhicules utilitaires, d'urgence ou utilisés dans des régions éloignées, ce qui peut limiter les possibilités d'adoption d'engagements.

Chiffres clés 268,3 millions de km Distance annuelle parcourue par les véhicules des MO en 2021-2022 (ISQ, 2024b). 14,7 litres aux 100 km Consommation moyenne des véhicules légers en 2021-2022 (ISQ, 2024b). 18 852 véhicules Parc de véhicules gouvernementaux, dont 15 915 légers et 2 937 lourds (2021-2022)¹¹.	État des engagements par sous-objectif, par année 5.8.1. 23-24 66 % (25)21 % (8)5 % (2)8 % (3) 24-25 55 % (21)29 % (11)3 % (1)13 % (5) 5.8.2. 23-24 73 % (52)15 % (11)3 % (2)8 % (6) 24-25 81 % (58)13 % (9)4 % (3)1 % (1)1 % (1) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable ■ Abandonné
Principales politiques publiques associées ➤ Politique de mobilité durable 2030 (MELCCFP) ➤ Plan pour une économie verte 2030 (MELCCFP)	
Vitrine statistique sur le développement durable (ISQ) ↗ 503,6 tonnes éq. CO₂/1 000 000 km Émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers et lourds utilisés par les MO (2021-2022).	
Cadre de suivi des objectifs de la SGDD 2023-2028 (MELCCFP, 2025c) 52 % Part des employés de l'État utilisant le transport collectif, actif ou d'autres moyens de transport que l'auto solo, selon un sondage mené auprès de 31 414 répondants au sein de 121 MO (2024). 19 km Distance moyenne parcourue par usager par trajet, tous modes de transport confondus. 649 kg éq. CO₂ Émissions annuelles moyennes par usager, tous modes de transport confondus.	

¹⁰ L'approche « Réduire – Transférer – Améliorer » vise à structurer les interventions en mobilité durable en priorisant la réduction de la demande de transport (réduire), puis le report vers des modes de transport plus durables (transférer) et enfin l'amélioration de la performance environnementale des modes de transport utilisés (améliorer).

¹¹ Données fournies par le Bureau de la transition énergétique et climatique du MELCCFP, juin 2026.

Objectif 5.9. : Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique

Constats principaux (5.9.1.)

Les engagements s’inscrivent dans un contexte où les réseaux de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux ne sont pas assujettis à la *Loi sur le développement durable*, ce qui confère aux ministères concernés (MEQ, MES, MSSS) la responsabilité d’assurer l’adoption volontaire de démarches de développement durable au sein de leurs réseaux. Dans ce cadre, ces ministères sont appelés à établir des cibles en fonction de cet objectif en 2025 et en 2028. Une première collecte, réalisée en 2023-2024, a permis d’obtenir des données préliminaires sur l’état d’avancement des démarches engagées au sein des réseaux.

Appréciation analytique (5.9.1.)

Les engagements reflètent des approches de collecte et de suivi variables d’un ministère à l’autre. Cet objectif est présent depuis la première SGDD, et son renouvellement a amené les ministères à réseaux à revoir leurs critères afin de mieux reconnaître les démarches de développement durable au sein de leurs réseaux. Par exemple, le MSSS a adopté un système de progression à trois niveaux pour chaque critère dans le but de raffiner et de nuancer le suivi. Par ailleurs, bien qu’aucune cible officielle n’ait été fixée pour 2023-2024, les résultats de la première collecte indiquent que des démarches sont entamées dans l’ensemble des réseaux.

Constats principaux (5.9.2. à 5.9.5.)

Les engagements des ministères à réseaux reflètent les attentes relatives à la définition d’actions structurantes dans leurs PADD s’appliquant à leurs réseaux respectifs, ainsi qu’à l’accompagnement de ceux-ci dans l’atteinte des objectifs. Les initiatives mises en œuvre sont variées et portent notamment sur la collecte d’information, la formation ainsi que l’intégration de directives dans des cadres administratifs ou budgétaires, entre autres pour la gestion des matières résiduelles et les acquisitions responsables. Dans le secteur de l’éducation et de l’enseignement supérieur, des initiatives visent également l’intégration du développement durable dans les activités de formation et les programmes d’études.

Appréciation analytique (5.9.2. à 5.9.5.)

Les engagements traduisent une diversité d’interventions adaptées aux réalités propres à chacun des réseaux, ce qui explique l’absence d’indicateurs et de cibles communes. Ces réseaux font face à plusieurs enjeux de complexité variable, notamment la gestion des matières résiduelles, les acquisitions responsables et l’intégration du développement durable dans la formation. La mise en œuvre des stratégies correspondant à chacun de ces enjeux présente donc des niveaux de complexité variables. Par exemple, la création de milieux de vie sains et durables constitue l’une des actions les plus complexes à accomplir. Dans ce contexte, les engagements dénotent une volonté d’agir des réseaux et de leurs ministères responsables malgré la complexité des défis à relever.

Chiffres clés 1 434 points de service publics composent le réseau de la santé et des services sociaux en 2023-2024 (MELCCFP, 2025c). 3 175 établissements d'enseignement composent le réseau de l'éducation, dont des écoles primaires et secondaires, des centres de formation générale aux adultes et des centres de formation professionnelle : 2 774 écoles publiques, 362 installations privées, 39 écoles gouvernementales (MEQ, 2025). 149 établissements d'enseignement supérieur composent le réseau de l'Enseignement supérieur (MES, 2024).	État des engagements par sous-objectif, par année 5.9.1. 23-24 50 % (2) 50 % (2) 24-25 50 % (2) 50 % (2) 5.9.2. 23-24 60 % (3) 40 % (2) 24-25 60 % (3) 20 % (1) 20 % (1) 5.9.3. 23-24 25 % (1) 25 % (1) 50 % (2) 24-25 75 % (3) 25 % (1) 5.9.4. 23-24 25 % (1) 75 % (3) 24-25 25 % (1) 25 % (1) 50 % (2) 5.9.5. 23-24 67 % (8) 17 % (2) 8 % (1) 8 % (1) 24-25 67 % (8) 25 % (3) 8 % (1) ■ Atteint ■ NON ATTEINT- Débuté ■ NON ATTEINT- Non débuté ■ Non applicable	
	Principales politiques publiques associées ➤ Stratégie gouvernementale des marchés publics : pour des marchés publics innovants (SCT)	
	Cadre de suivi des objectifs de la SGDD 2023-2028 (MELCCFP, 2025c) Adoption d'une démarche de développement durable (2023-2024) • 66 % (MEQ) Proportion d'établissements du secteur de l'éducation ayant adopté une démarche (Cible initiale : 25 %) • 27 % (MES) Proportion d'établissements du réseau de l'enseignement supérieur (Cible initiale : 14 %) • 30 % (MSSS) Proportion d'établissements du secteur de la santé et des services sociaux (Cible initiale : 25 %)	

Conclusion

Ce bilan met en lumière la mobilisation des ministères et organismes dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et permet, sur la base des deux premières années complètes d'application, de dégager un premier état de situation. La présentation d'informations complémentaires, notamment les chiffres clés, l'état d'avancement des engagements et les indicateurs issus de la Vitrine statistique sur le développement durable, met en relation l'analyse qualitative de la transition avec les données quantitatives s'y rapportant, dans le but de faciliter l'interprétation des résultats.

Ainsi, ce premier bilan permet non seulement d'évaluer la mise en œuvre de la SGDD, aux premières phases de son lancement, mais également de circonscrire la contribution des différentes parties prenantes à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Les constats qui en découlent constituent une base de réflexion utile en vue de la révision de la SGDD, en mettant en lumière les acquis, les défis et les éléments nécessitant une attention particulière.

À mesure que les données s'accumuleront, les bilans et rapports subséquents permettront de suivre plus finement la trajectoire de mise en œuvre de la Stratégie et d'étudier l'évolution des engagements dans le temps. Les prochains bilans et rapports pourront dès lors confirmer, nuancer ou enrichir les analyses présentées dans le rapport actuel. Ils pourront alimenter les réflexions sur les façons de consolider les gains réalisés tout en contribuant à ajuster les moyens d'action et les orientations en fonction des tendances observées.

Références bibliographiques

- [ATN] ACADÉMIE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE. 2023. *NETendances 2023*. Disponible en ligne : <https://transformation-numerique.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/04/netendances-2023-commerce-electronique.pdf> (document consulté le 4 mai 2026).
- ARBOUR, L., et S. MAYER. 2025. Les centres de données au Québec. *Première lecture*. Disponible en ligne : <https://premierelecture.bibliotheque.assnat.qc.ca/2025/02/10/les-centres-de-donnees-au-quebec/> (document consulté le 15 mai 2026).
- [Parq] ASSOCIATION DES PARCS RÉGIONAUX DU QUÉBEC. 2025. *Portrait des parcs régionaux du Québec*. Disponible en ligne : https://www.parq.ca/app/uploads/2025/07/Portrait-des-parcs-regionaux-du-Quebec-2024_VF.pdf (document consulté le 5 juin 2026).
- [BAQ] BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. 2024. *Bilan-Faim Québec 2024*. Disponible en ligne : https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2024/10/bilan-faim_2024.pdf (document consulté le 14 mai 2026).
- [CSSSPNQL] COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. 2021. *Enquête sur le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi des Premières Nations au Québec (EDMEPN) – Cahier 6 : Revenu et satisfaction des besoins*. Disponible en ligne : <https://cssspnql.com/produit/enquete-sur-le-developpement-de-la-main-doeuvre-et-de-lemploi-chez-les-premieres-nations-edmepn/> (document consulté le 22 juin 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2017. *Les indicateurs de l'occupation et de la vitalité des territoires : achalandage du transport en commun*. Disponible en ligne : https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/mobilite_02.pdf (document consulté le 10 juin 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2023. *Vitrine statistique sur les jeunes de 15 à 29 ans : pratique d'activités en plein air ou en pleine nature*. Disponible en ligne : [Pratique d'activités en plein air ou en pleine nature](#) (page consultée le 5 juin 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2024a. *Vitrine statistique sur le développement durable : GES des bâtiments gouvernementaux*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/vitrine/developpement-durable/strategie-2023-2028/exemplarite-etat/ges-batiments-gouvernementaux?onglet=faits-saillants-et-graphiques> (page consultée le 21 mai 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2024b. *Vitrine statistique sur le développement durable : GES des véhicules gouvernementaux*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/vitrine/developpement-durable/strategie-2023-2028/exemplarite-etat/emissions-gaz-effet-serre-vehicules-gouvernementaux?onglet=faits-saillants-et-graphiques> (page consultée le 21 mai 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2025a. *Taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/indicateurs-progres-taux-pauvrete-selon-mesure-panier-consommation> (page consultée le 2 juin 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2025b. *Travail : Personnes issues de minorités visibles*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/groupe-de-population/minorites-visibles/minorites-visibles-travail> (page consultée le 2 juin 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2026a. *Comptes des terres du Québec méridional – Principaux résultats*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/comptes-des-terres-du-quebec-meridional-regions-administratives-et-provinces-naturelles/publication/comptes-terres-quebec-meridional-principaux-resultats> (page consultée le 3 juin 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2026b. *Émissions d'obligations vertes*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/vitrine/developpement-durable/strategie-2023-2028/exemplarite-etat/emissions-obligations-vertes?onglet=faits-saillants-et-graphiques> (page consultée le 5 mai 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2026c. *Enquête sur le développement durable, les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres : Rapport d'enquête – Édition 2025*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2025.pdf> (document consulté le 3 juin 2026).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2026d. *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2025*. Disponible en ligne :

https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/4315#tri_pivot_1=00&tri_pivot_2=00 (page consultée le 3 juin 2026).

[ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2026e. *Les postes vacants au Québec par trimestre – 4^e trimestre de 2025*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/postes-vacants-au-quebec/publication/postes-vacants-au-quebec-par-trimestre> (page consultée le 4 juin 2026).

[ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2026f. *Vitrine statistique sur le développement durable : vue d'ensemble*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/vitrine/developpement-durable/strategie-2023-2028/vue-ensemble> (page consultée le 3 juin 2026).

[IQ] INVESTISSEMENT QUÉBEC. 2025. *Rapport annuel d'activités et de développement durable 2024-2025*. Disponible en ligne : <https://www.investquebec.com/sites/default/files/2026-02/investissement-quebec-rapport-annuel-2024-2025.pdf> (document consulté le 5 mai 2026).

[La Caisse] LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC. 2025. *Investir pour les générations à venir : Rapport annuel 2024*. Disponible en ligne : https://www.lacaisse.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/2024_cdpq_rapport_annuel.pdf (document consulté le 5 mai 2026).

[FADQ] LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. 2024. *Rapport annuel 2024-2025*. Disponible en ligne : <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/rapports-annuels/rapport-annuel-2024-2025.pdf> (document consulté le 13 mai 2026).

[MAPAQ] MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 2020. *Agir, pour une agriculture durable. Plan 2020-2030*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/pl_agriculture_durable_mapaq.pdf (document consulté le 1^{er} mai 2026).

[MSSS] MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2024. *Itinérance hébergée au Québec – Rapport de l'exercice d'énumération du 23 avril 2024*. Disponible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-846-10W.pdf> (document consulté le 14 mai 2026).

[MSSS] MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2026. *Installations : sommaire provincial et régional selon les mission-classe-type*. Disponible en ligne : <https://m02.pub.msss.rtss.qc.ca/M02SommPermisInstal.asp> (page consultée le 5 mai 2026).

[MEIE] MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE. 2024. *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/RA-rapport_annuel_MEIE_23-24.pdf (document consulté le 4 mai 2026).

[CABINET MEIE] CABINET DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE et MINISTRE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL. 2024. *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 – 21,5 M\$ pour relever de grands défis sociaux, économiques et d'innovation au Québec*. PR Newswire. Disponible en ligne : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/strategie-quebecoise-de-recherche-et-d-investissement-en-innovation-2022-2027-21-5-m-pour-relever-de-grands-defis-sociaux-economiques-et-d-innovation-au-quebec-863605694.html> (page consultée le 4 mai 2026).

[MEI] MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION. 2020. *La force du collectif – Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025*. Disponible en ligne : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/4233600> (document consulté le 2 juin 2026).

[MEQ] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. 2021. *Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal : Au Québec, on bouge en plein air!* Disponible en ligne : [Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal! | Au Québec, on bouge en plein air!](#) (document consulté le 5 juin 2026).

[MEQ] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. 2025. *Rapport annuel de gestion 2024-2025*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/rapport-annuel/MEQ_RAG_2024-2025.pdf (document consulté le 5 mai 2026).

[MES] MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. 2024. *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/rapport-annuel/MES-rapport-annuel-2023-2024.pdf> (document consulté le 5 mai 2026).

[MELCCFP] MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2023. *Développement durable au sein des entreprises québécoises – Le gouvernement prolonge les activités du Fonds Écoleader grâce à une*

subvention de 8,3 M\$. Disponible en ligne :

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/developpement-durable-au-sein-des-entreprises-quebecoises-le-gouvernement-prolonge-les-activites-du-fonds-ecoleader-grace-a-une-subvention-de-83-m-47058> (page consultée le 3 juin 2026).

[MELCCFP] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2024. *Conserver la biodiversité et favoriser l'accès à la nature. Plan d'action 2024-2028 du Plan nature 2030*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/biodiversite/plan-nature-2030-plan-action.pdf> (document consulté le 4 mai 2026).

[MELCCFP] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2025a. *GES 1990-2023 : Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990*. Disponible en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2023/inventaire-ges-1990-2023.pdf> (document consulté le 4 juin 2026).

[MELCCFP] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2025b. *Indicateurs de la stratégie gouvernementale 2023-2028 : Indice de maturité numérique et responsable*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/fiche-5.5.1.pdf> (page consultée le 20 mai 2026).

[MELCCFP] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2025c. *Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo chez les employés de l'État*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/fiche-5.8.2.pdf> (document consulté le 20 mai 2026).

[MELCCFP] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2025c. *Proportion des établissements de santé et de services sociaux, des organismes scolaires et des établissements d'enseignement supérieur engagés dans une démarche de développement durable*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/fiche-5.9.1.pdf> (document consulté le 15 mai 2026).

[MAMH] MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. 2023. *Portrait du développement durable du milieu municipal du Québec : État de situation, mars 2023*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/developpement_durable/portrait_developpement_durable.pdf (document consulté le 2 juin 2026).

[MFQ] MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. 2025. *Rapport annuel de gestion 2024-2025*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MINFR_RAG2024-2025.pdf (document consulté le 19 juin 2026).

[MTMD] MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE. 2024. *Rapport annuel de gestion : 2023-2024*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transports/publications-amd/rapport-annuel-de-gestion/Rapport-annuel-gestion-MTMD-2023-2024.pdf> (document consulté le 3 juin 2026).

[MTMD] MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE. 2025. *Tableau de bord de la performance de l'administration publique : Transports et Mobilité durable – résultats détaillés*. Disponible en ligne : <https://performance.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/resultats-detailles/transports-et-mobilite-durable> (page consultée le 4 juin 2026).

[MTO] MINISTÈRE DU TOURISME. 2024. *Plan d'action de développement durable 2023-2028*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/plan-action/Version_consolidee_PADD_2023-2028_VF_64_.pdf (DOCUMENT CONSULTÉ LE 3 JUIN 2026).

PINSARD, M., ET J. TOUSSAINT. 2020. *L'impact environnemental du numérique au Québec et au Canada : 2^e Rapport du Projet Diagnostics TIC*. Shifters Montreal. Disponible en ligne : <https://zenodo.org/records/4284860#.Y5lgenbMKUk> (page consultée le 15 mai 2026).

[RECYCQC] RECYC-QUÉBEC. 2024. *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Disponible en ligne : <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-annuel-2023-2024.pdf> (document consulté le 15 mai 2026).

[SCT] SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2024. *Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2024-2025*. Disponible en ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/24-25/5-Plan_ressources_informationnelles.pdf (document consulté le 15 mai 2026).

[SQ] SÛRETÉ DU QUÉBEC. 2025. *Dévoilement du bilan annuel en matière de sécurité routière 2024*. Disponible en ligne : <https://www.sq.gouv.qc.ca/communiques/devoilement-du-bilan-annuel-en-matiere-de-securite-routiere-2024/> (page consultée le 3 juin 2026).



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 